

### **A savoir sur les modalités de titularisation:**

Les modalités d'évaluation et de titularisation s'appuient sur les « 10 compétences professionnelles ». Un jury « EQP » (Examen de Qualification Professionnelle) composé de 3 à 6 membres choisi-e-s parmi les inspecteurs-trices et les chef-fe-s d'établissement évalue votre année. Le jury EQP se base sur trois rapports : celui du/de la chef-fe d'établissement (si vous êtes certifié-e), celui de l'inspecteur-trice qui vous a visité-e ou s'est appuyé-e sur le rapport du/de la tuteur-trice, et celui de la directrice de l'ESPE – qui s'appuie sur le portfolio. Le rapport du/de la tuteur-trice est surtout un élément d'appui pour l'inspecteur-trice mais doit être dans votre dossier. Les rapports des chef-fe-s d'établissement et des tuteurs-trices ont du être remis avant la mi-mai 2015 : vous avez le droit d'y avoir accès, et vous pouvez être accompagné-e syndicalement à ce moment-là. Le jury est certes réputé souverain mais c'est bien la rectrice qui entérine ces décisions.

**Si votre inspection s'est mal passé un des rapports mentionnés ci-dessus, contactez rapidement le syndicat**

- **consulter vos rapports via la direction de votre établissement afin de savoir précisément ce qui vous est reproché**

### **En cas de convocation devant le jury d'EQP : deux choses à faire rapidement :**

- **nous appeler pour préparer sereinement cet entretien. Quelques informations et premiers conseils ci-dessous.**

### **Comment se passe l'entretien et quels sont vos droits ?**

Il dure environ 15 minutes. C'est court pour un entretien qui peut être décisif concernant un licenciement.

Sud Éducation dénonce depuis plusieurs années les modalités selon lesquelles se déroulent les entretiens pour plusieurs raisons :

- Vous ne pouvez pas être accompagné-e par un-e représentant-e syndical-e.
- Le jury n'est pas tenu de prendre en compte les documents que vous pourriez apporter et visant éventuellement à apporter contradictions aux rapports (cahier d'élèves, cours, courriers de collègues, de parents d'élèves), et n'en tient la plupart du temps pas compte.
- Le jury est composé de chef-fe-s d'établissements et d'inspecteurs-trices, donc *a priori* toute contestation de votre part des rapports injustes et / ou incomplets est délicate.
- Si vous êtes certifié-e, aucun recours ne sera possible, aucune commission paritaire (avec présence de représentant-e-s syndicaux-ales) ne viendra porter un regard sur la décision du jury. En revanche, si vous êtes agrégé-e, une commission paritaire existe.

C'est dans ce contexte proprement injuste que les enseignant-e-s stagiaires peuvent être non seulement renouvelé-e-s, mais aussi dans, de rares cas, licencié-e-s, en particulier s'ils et elles sont déjà en année de renouvellement. Afin d'aider efficacement nos collègues qui se trouveraient

---

dans cette situation, nous donnons les conseils qui suivent.

### **Que dire lors de l'entretien et que faire ?**

Pour obtenir votre titularisation, il s'agit donc de faire ce que le jury, souverain en matière de titularisation, attend de vous. La tactique à adopter est la suivante :

- faire profil bas
- apporter tous les documents qui prouvent que vous avez fait un travail conséquent et consciencieux cette année et à même de contrebalancer certaines critiques faites dans les rapports (sans qu'il soit nécessaire de le formuler explicitement). Autant de documents que le jury ne sera pas tenu de prendre en compte, certes, mais qui auront l'intérêt de vous donner une assise et de donner le sentiment au jury que vous les avez pris au sérieux, en préparant sérieusement l'entretien.
- Plutôt que de critiquer les rapports injustes qui ont été écrits sur vous, et de remettre en cause votre hiérarchie, optez pour des argumentations de ce type :
  - o Mettez en avant ce qui est positif dans les autres rapports
  - o Montrez qu'y compris dans le rapport négatif, il y a des éléments positifs
  - o Expliquez à quel point ces rapports négatifs vous ont permis de cerner certaines de vos erreurs, que vous avez désormais comprises, car, étant au début de votre carrière, cela vous permettra d'y remédier, ce qui est votre objectif premier.
  - o Mettez en avant toutes les tentatives de remédiation que vous avez pu mettre en œuvre tout au long de l'année (observation dans les classes d'autres collègues, demande de visites supplémentaires par des formateurs-trices, entretiens réguliers avec les CPE, le-la chef-fe d'établissement, à votre initiative...).

### **Concernant le déroulement de l'entretien.**

- Préparer un topo pour le début de l'entretien, afin de répondre à une première question qui est grosso modo : « pourquoi êtes-vous à cet entretien ? » Le mieux étant alors de mêler dans une présentation brève votre amour du métier, les compétences acquises mises en avant dans les rapports de votre hiérarchie, et votre lucide autocritique.
- L'entretien à proprement parler avec le jury ne porte que très peu sur les programmes ou sur des éléments disciplinaires, mais plutôt sur votre rapport au métier et aux élèves et les raisons pour lesquelles vous avez envie d'être enseignant-e. On évalue en quelque sorte ici votre motivation. L'objectif étant alors de montrer à quel point il serait pertinent de vous laisser votre chance d'exercer ce métier et donc de vous titulariser. Pour cela, le mieux est de mettre en avant votre désir d'enseigner et votre souhait de servir l'État dans le cadre du service public d'éducation.

### **Deuxième étape : vous battre, vous mobiliser, et vous syndiquer (à SUD Education)**

- pour mettre fin à ce fonctionnement inique afin qu'aucun personnel n'ait à subir
-

---

une situation d'une telle violence.

- pour revendiquer une vraie formation

En effet, si chaque année de nombreux-ses stagiaires se retrouvent dans la situation d'être convoqué-e-s par les jurys de titularisation et menacé-e-s de renouvellement c'est parce que les conditions de formations sont inacceptables. Rappelons que depuis la masterisation, les stagiaires sont à mi-temps en classe, et que les cours de pédagogie et de didactique qui leur sont dispensés dans les ESPE (par un nombre toujours en diminution de formateurs et formatrices) sont en « concurrence » :

- La première année avec le concours (capes ou agrégation) que les étudiant-e-s doivent préparer
- La seconde année avec le mi-temps devant élèves (préparation de cours, ...) ET la validation du Master II, dont on a vu qu'elle était fort lourde en termes de cours à suivre, d'évaluations, de mémoire à rédiger, et surtout bien éloignée de la formation professionnalisante dont nous avons besoin.

### **Les revendications de SUD Education pour une vraie formation**

**Pour le recrutement : le retour à un concours de recrutement à Bac+3 (licence), suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour tou-te-s les professeur-e-s.**

**Pour le stage :**

- Un allègement de service : **pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes**
- **Une formation renforcée** sur le temps de service, assurée par des formatrices pour tou-te-s les stagiaires.
- **Un dispositif particulier pour soutenir ceux/celles qui sont en difficulté**
- Une initiation aux **pédagogies coopératives ou alternatives** (Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc) pendant la formation initiale
- **Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies**, garantissant l'équité et les droits des stagiaires avec un **contrôle paritaire lors des étapes de titularisation.**

**Pour les néotitulaires :** le retour au minimum à la **décharge de 2h** qui existait pour les néotitulaires sur Créteil. Une décharge exceptionnelle de service pour rendre aux ex stagiaires la formation qu'on leur a volée depuis 2010 !

**C'est par nos luttes que nous obtiendrons l'amélioration de nos conditions de travail, une autre école et une autre société**

---